

URBA2MC - Introduction

INTRODUCTION

Introduction

ATTENTION à partir de 2023-2024, il n'est plus possible de s'inscrire à ce programme. Seul-es les étudiant-es déjà inscrit-es à ce programme en 2022-2023 pourront se réinscrire en 2023-2024.

Le master offre

- un complément de formation ouvrant sur les disciplines concernées par l'organisation de l'espace comme support de processus de développement social, économique et culturel ;
- un parcours à travers les enjeux actuels et les compétences de l'urbanisme et de l'aménagement, soutenu par un questionnement critique sur les conceptions du développement et du rapport entre les sociétés et leur environnement ;
- une approche globale et interdisciplinaire sur base d'un travail en équipe.

Votre profil

La formation est ouverte si vous êtes :

- Belges ou étrangers titulaires d'un diplôme universitaire de 2e cycle valorisé pour au moins 300 crédits par la commission de diplôme en charge du programme.

Votre programme

Le programme s'organise autour de 4 types d'activités :

- cours théoriques transversaux ;
- cours-ateliers ;
- séminaires interdisciplinaires d'urbanisme et développement territorial ;
- stage et travail de fin d'étude.

URBA2MC - Profil enseignement

COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

- Le programme de Master complémentaire UCL en urbanisme et aménagement du territoire veut offrir à des personnes titulaires d'un diplôme de second cycle de base (valorisé pour au moins 300 ECTS) un complément de formation de deuxième cycle ouvrant sur les disciplines concernées par l'organisation des villes et des territoires comme support de processus de développement social, économique et culturel. Il propose un parcours à travers les enjeux et les compétences de l'urbanisme et de l'aménagement, soutenu par un questionnement critique sur les conceptions du développement et du rapport entre les sociétés et leur environnement.

Le programme met l'accent sur une approche globale et interdisciplinaire de la question urbaine et territoriale. Il vise à développer chez l'étudiant les compétences lui permettant d'agir dans un champ professionnel traversé par une palette très large d'activités : analyse du territoire, conception de projets, établissement de programmes, mise en place et contrôle de procédures, assistance à la maîtrise d'ouvrage, concertation et communication, etc.

En Belgique comme ailleurs, le référentiel de compétences qui caractérise ce champ professionnel est à la fois un patrimoine hérité de traditions culturelles, administratives, techniques, dont il faut pouvoir intégrer la spécificité, et un terrain d'expérimentation permanente et en constante évolution. Les métiers nombreux et variés qui occupent ce champ s'exercent dans le cadre de collectivités territoriales, de services de l'état, de grandes sociétés, d'universités, d'associations ou de bureaux privés.

Dans cette perspective, la formation mobilise trois champs disciplinaires :

- Le champ de l'architecture et du paysage lié à la formalisation de l'espace et à la démarche de projet ;
- Le champ des sciences humaines lié à la gestion politique, juridique et administrative, ainsi qu'aux dimensions sociale, économique et culturelle et de la démarche des jeux des acteurs ;
- Le champ du génie urbain et rural, incluant les réseaux de déplacements, le foncier et les matières relevant des sciences de l'environnement et de la démarche de l'ingénieur.

La formation prépare l'étudiant à exercer des fonctions techniques autant que des rôles de direction plus politiques, tout en mettant plus particulièrement l'accent sur le travail de conception et de gestion de projets urbains et territoriaux, qui constitue en quelque sorte le cœur du métier.

Conçue dans cette perspective, l'approche pédagogique se caractérise par trois spécificités :

- Une pédagogie de l'interdisciplinarité, mise en œuvre à travers le contenu des enseignements, l'organisation du travail étudiant par groupes d'activités, et l'animation des activités pédagogiques par équipes interdisciplinaires d'enseignants ;
- Une pédagogie du projet qui met l'accent sur le développement d'un savoir-agir nécessaire à la conduite de processus de changement territorial dans un milieu décisionnel complexe ;
- Une pédagogie fondée sur des expériences territoriales concrètes, mise en œuvre à travers un programme de stage, un workshop international, des visites, et surtout par le biais de deux ateliers (plan oill4dt les à la fois un ltale. Il vise à dmp du génie uuiport de pros, mise en œuelier

La contribution de chaque unité d'enseignement au référentiel d'acquis d'apprentissage du programme est visible dans le document " A travers quelles unités d'enseignement, les compétences et acquis du référentiel du programme sont développés et maîtrisés par l'étudiant ? ".

Le document est accessible moyennant identification avec l'identifiant global UCL [en cliquant ICI](#).

STRUCTURE DU PROGRAMME

Ce programme est constitué d'un tronc commun de 60 crédits modulé en fonction de la formation initiale de l'étudiant-e. L'étudiant-e, en fonction de sa formation antérieure, pourrait devoir ajouter des cours supplémentaires (voir programme détaillé) ou inversement ne pas devoir participer à toutes les unités d'enseignement du tronc commun.

Le programme s'organise autour de 4 types d'unités d'enseignements :

- *Les cours théoriques transversaux*

- *Les cours-ateliers*

La notion de "cours-atelier" renvoie à un enseignement conçu dans une optique interdisciplinaire et intégrée. Une large part y est donnée au travail de groupe.

Chaque cours-atelier est développé sur 14 semaines à raison d'un jour par semaine. Le programme de Master complémentaire propose deux cours-ateliers :

* Planification stratégique

* Urbanisme opérationnel

Les cours-ateliers sont préparés et animés par une équipe pédagogique de quatre ou cinq co-titulaires. Un coordinateur est chargé de stimuler les échanges entre enseignants dès la préparation, d'assurer la cohérence entre les enseignements, d'organiser la participation

URBA2MC - Informations diverses

CONDITIONS D'ACCÈS

Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études.

Les conditions d'admission doivent être remplies au moment même de l'inscription à l'université.

Sauf mention explicite, les bacheliers, masters et licences repris dans cette page sont à entendre comme étant ceux délivrés par un établissement de la Communauté française, flamande ou germanophone ou par l'École royale militaire.

SOMMAIRE

- [Conditions d'accès générales](#)
- [Conditions d'accès spécifiques](#)

Conditions d'accès générales

Art. 112. du Décret définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études :

§ 1er. Aux conditions générales fixées par les autorités académiques, ont accès aux études de master de spécialisation les étudiants qui sont porteurs :

1° d'un grade académique de master ;

2° d'un grade académique similaire à celui mentionné au littéra précédent délivré par un établissement d'enseignement supérieur en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'École royale militaire, en vertu d'une décision des autorités académiques et aux éventuelles conditions complémentaires qu'elles fixent ;

PÉDAGOGIE

- La ligne pédagogique du programme est construite selon trois principes directeurs :

Une pédagogie de l'interdisciplinarité

La formation permet de s'ouvrir aux principaux angles théoriques d'approche des problèmes et des pratiques de développement territorial. Les activités de groupe favorisent l'ouverture et la confrontation interdisciplinaires. Dans les travaux pratiques, l'exigence de communication porte sur la formulation de synthèses faisant apparaître la complémentarité des approches.

Une pédagogie du projet

La formation met l'accent sur le développement de savoirs, savoir-être et savoir-faire nécessaires à la conduite de processus de changement territorial dans un milieu décisionnel complexe. Il s'agit d'être capable d'anticiper des évolutions sociétales et de mettre en évidence des scénarios auxquels puisse se référer une stratégie territoriale globale et sur lesquels puissent s'articuler des opérations particulières : (re)aménagement de sites, développement de réseaux de transport, création de nouveaux quartiers, etc.

Une pédagogie fondée sur des expériences territoriales concrètes

La formation réserve une large place à l'analyse critique d'expériences, notamment celles portées par les participants. Elle repose aussi sur des exercices de terrain posant des problèmes d'actualité et menés en équipe avec la participation des enseignants concernés, avec l'objectif de déboucher sur des propositions collectives d'intervention à soumettre au débat public.

EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

Les méthodes d'évaluation sont conformes au [règlement des études et des examens](#). Plus de précisions sur les modalités propres à chaque unité d'apprentissage sont disponibles dans leur fiche descriptive, à la rubrique « Mode d'évaluation des acquis des étudiants ».

Pour l'obtention de la moyenne, les notes obtenues pour les unités d'enseignement sont pondérées par leurs crédits respectifs.

Les cours théoriques transversaux

Procédure d'évaluation fixée par chaque enseignant (voir cahier des charges).

Les cours-ateliers

Évaluation intermédiaire à mi-parcours de l'atelier selon les modalités fixées par le cahier des charges. Évaluation finale sur base d'une défense publique des résultats du travail collectif par un jury constitué des enseignants.

Le séminaire interdisciplinaire

Procédure d'évaluation fixée pour chaque séminaire (voir cahier des charges).

Le stage et le TFE

Le stage se conclut par un rapport de stage, qui peut faire partie intégrante du TFE ou en constituer une annexe. Le TFE fait l'objet d'une défense orale, devant un jury présidé par le président ou le secrétaire de la commission de diplôme et constitué du promoteur et de deux lecteurs (voir aussi « Structure : le stage et le TFE »).

MOBILITÉ ET INTERNATIONALISATION

Le *séminaire interdisciplinaire* constitue un support privilégié de coopération et d'échanges internationaux, à travers :

- Les conférences et la participation au réseau APERAU.
- Le workshop international réunissant des étudiants et des enseignants issus de différentes universités autour d'une problématique spécifique définie en lien avec les acteurs locaux.

Coopérations interuniversitaires

Contribuent également à l'internationalisation du programme les partenariats scientifiques entre l'École d'urbanisme et d'aménagement du territoire et : EPAU à Alger (Postgraduation en urbanisme) / EPFL à Lausanne (Post-grade « Projets territoriaux et mutations spatiales ») / Université de la Sapienza à Rome / École Nationale Supérieure des Paysages à Versailles / École d'architecture Ville et Territoire à Marnes la Vallée / Institut d'Urbanisme de Paris / UMSS à Cochabamba (Bolivie) / Université catholique du Chili / le LARIST de l'Université de Florence / Université du Québec à Montréal / Université de Lubumbashi et de Kinshasa, etc. Ces réseaux donnent lieu à des échanges entre enseignants et, progressivement, entre étudiants à l'occasion des stages.

Réseau associé au programme de stage

L'expérience montre que le programme de stage constitue également un outil important d'ouverture du programme à l'extérieur et contribue beaucoup à l'attractivité du cycle auprès des étudiants. Dans cette perspective, le Master complémentaire peut compter sur le réseau d'organismes ayant accueilli des stagiaires de l'ex-diplôme d'études spécialisées en urbanisme et développement territorial.

Chaque année, certains étudiants réalisent leurs stages dans des projets de développement à l'étranger.

Les pays partenaires dans ce cadre sont les suivants : Algérie, Bolivie, Cambodge, Chili, Chine, Equateur, Espagne, France, Italie, Mexique, Kenya, la RDCongo, Québec.

Le réseau d'organismes associé au programme par le biais des stages est composé des organisations suivantes :

Agence d'Urbanisme de Lyon (France) / AGORA sa (Bruxelles, Belgique) / Aménagement scc (Bruxelles, Belgique) / ARIES Group scc (Bruxelles, Belgique) / Atelier Group Teams (Bruxelles, Belgique) / AUSIA sprl (Bruxelles, Belgique) / Ayuntamiento de Girona (Girona, Espagne) / Association Berger-Rogier sa (Genappe, Belgique) / CHANTIERS NATURE (Lille, France) / Clerbaut et Pinon

Molenbeek-Saint-Jean (Belgique) / COOPARCH (Bruxelles, Belgique) / COPLAUR (Guadalajara, Mexique) / Conseil Régional du nord - Pas de Calais (Lille, France) / Délégation du Pentagone (Bruxelles, Belgique) / ERU asbl (Bruxelles, Belgique) / Habitat et Rénovation (Bruxelles, Belgique) / Inter-environnement Bruxelles (Bruxelles, Belgique) / Inter-environnement Wallonie (Namur, Belgique) / Handicap International (Lyon, France) / LARIST (Florence, Italie) / Ministère de la Région Wallonne - DGO4 (Namur, Belgique) / Bruxelles-Environnement (Bruxelles, Belgique) / PLANECO sprl (Wavre, Belgique) / PRAHC-UMSS (Cochabamba, Bolivie) /